

M. Horner: Monsieur le président, au sujet des institutions parabancaires, le ministre nous dirait-il si l'inspecteur général des banques sera autorisé à vérifier les livres des institutions parabancaires sans charte ou permis fédéral pour faire des affaires dans le domaine fédéral?

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, cette question se rattache à celles du député de Regina-Est, je crois. Voilà pourquoi les institutions reconnues par la loi sont décrites, comme les députés le verront à l'article 1. De sorte que nous avons en fait l'autorité d'effectuer les vérifications nécessaires pour assurer la bonne application de la loi.

M. Horner: Monsieur le président, j'aimerais poser une autre question là-dessus. Dois-je conclure que seules les institutions financières ayant une charte fédérale seront désignées comme des institutions de prêt aux termes de la loi? Voici où je veux en venir. Les divisions du Trésor en Alberta seraient-elles reconnues par la loi? Elles n'ont pas de charte fédérale et elles exercent leur activité dans la province exclusivement.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, nous prévoyons que des institutions établies par des lois provinciales aussi bien que fédérales, ayant une charte fédérale ou provinciale, puissent être autorisées.

M. Horner: Les deux sortes pourraient l'être?

L'hon. M. Olson: Oui.

M. Horner: J'irai donc un peu plus loin. L'inspecteur général des banques sera-t-il autorisé à enquêter sur les institutions provinciales ayant un permis d'exploitation dans les limites d'une province mais pas dans l'ensemble du Canada?

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, le député a soulevé des problèmes que nous n'ignorons pas. A notre avis, ce fonctionnaire n'est pas autorisé à enquêter sur des institutions provinciales établies en vertu d'une charte provinciale. Le député soulève évidemment un problème auquel il faudra faire face au moment de désigner ces institutions dans la loi. Nous ne connaissons pas les détails définitifs à cet égard.

M. Horner: Une autre question. Je voudrais encourager le ministre et le comité à pousser l'adoption de ce bill, mais cela me renverse. Comme la loi est expirée depuis trois ou quatre mois, il serait normal que le ministre ou

[L'hon. M. Olson.]

son ministère aient discuté de l'inspection des institutions non fédérales. Si le ministre veut inclure ces institutions dans la loi et garantir jusqu'à 90 p. 100 des petits prêts. Nous devrions sûrement savoir à quoi nous en tenir là-dessus. Je suis étonné que le ministre et le ministère des Finances n'aient pas examiné cette question à fond.

M. Pringle: Monsieur le président, puis-je dire un mot maintenant? J'ai eu le privilège de traiter et de travailler avec les cultivateurs et, pendant de nombreuses années, je me suis adonné à l'agriculture en Alberta, en Colombie-Britannique et en d'autres endroits. Les gens d'en face n'ont peut-être pas besoin d'emprunter d'argent, mais mes commettants agriculteurs doivent le faire et ils doivent le trouver où ils peuvent. Le grand problème qui s'est posé à eux depuis quelques années a été de trouver de l'argent, car il est rare.

Lorsque les députés d'en face ont eu la chance de conduire les affaires du pays, l'argent est devenu très rare. Au lieu de restreindre la masse monétaire, ils devraient plutôt l'augmenter un peu. J'ai même traité avec certains secteurs du Trésor provincial en Alberta et je les ai trouvés fort accommodants. Il faut accroître la masse monétaire afin que les intéressés puissent en profiter.

Le projet de loi est excellent à mon avis. Depuis quelques jours, j'ai entendu dire qu'il faudrait en hâter l'adoption. Mes commettants agriculteurs veulent emprunter de l'argent, mais je vois bien que les députés d'en face ralentissent l'adoption de la mesure. Maintenant, monsieur le président, allons de l'avant. *(Applaudissements)*

M. Horner: Monsieur le président, si les vis-à-vis avaient autant d'esprit qu'ils font de bruit, nous pourrions alors poursuivre l'étude de cette mesure. Nous, de ce côté-ci, avons supplié le gouvernement d'accélérer les choses. Nous croyons que le débat sur les timbres-poste aurait pu être remis d'une journée pour nous permettre d'avancer l'étude de cette mesure, mais le gouvernement a refusé. Nous avons demandé le consentement unanime de la Chambre mardi dernier, mais le gouvernement a dit non.

Le député de Fraser Valley-Est a dit que nous retardions ce projet de loi. Je tentais justement de tirer les renseignements du ministre à propos des divisions de la Trésorerie en Alberta qui exploitent un excellent service bancaire, je suis le premier à l'admettre. Pourtant, le ministre n'a pas dit si ces succursales bénéficieraient des dispositions de la loi.